

EDITO L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE : LES PARADOXES DES CONTRÉES RICHES

La montée de l'insécurité alimentaire occupe désormais une place à part entière dans le paysage économique et social français. Depuis la pandémie et, surtout, depuis la guerre en Ukraine, les répercussions de l'inflation ont durci les conditions d'accès à la nourriture d'une frange non négligeable des français. De récentes enquêtes menées auprès des ménages montrent qu'une certaine forme de précarité alimentaire s'installe, presque sournoisement, dans l'une des principales puissances économiques mondiales. Au point d'évoquer la création d'un « chèque alimentaire », dont les contours et les critères d'éligibilité sont encore mal définis et surtout peu partagés. La France n'a pourtant pas une position singulière puisque les Etats-Unis mesurent aussi l'état de leur sécurité alimentaire intérieure.

Selon l'une des dernières enquêtes du CREDOC, 16 % de la population française se trouvaient dans une précarité alimentaire en 2022. Cela implique, pour les ménages concernés, de réduire les portions absorbées quotidiennement, d'acheter des produits moins chers, d'emprunter de la nourriture auprès de proches ou de privilégier des repas pour les enfants. Par insécurité alimentaire, il faut entendre une incapacité à accéder de façon régulière à trois repas par jour. On peut, rien qu'avec ces chiffres, mesurer le chemin parcouru entre un avant pandémie et un après début de guerre en Ukraine. Le retour de l'inflation a manifestement précipité entre trois et quatre millions de français dans une précarité alimentaire plus ou moins aggravée.

Ce diagnostic n'est pas propre à la France. Depuis 2015, l'exercice est également mené aux Etats-Unis, par le Ministère de l'Agriculture (USDA), dans le cadre d'une enquête annuelle dont la visée est de mesurer les conditions d'accès à la nourriture et de déterminer le type d'assistance que le pouvoir fédéral est en mesure d'apporter aux ménages les plus exposés au risque de cette insécurité. Une telle politique est jugée importante par l'USDA puisque accéder à l'alimentation permet d'être en bonne santé et de se projeter dans l'existence. L'enquête auprès des ménages comporte 18 questions permettant, au travers des réponses formulées, de dresser un diagnostic annuel sur l'état de la sécurité alimentaire des américains.

En 2022, selon le dernier rapport de l'USDA sur la sécurité alimentaire domestique publié en octobre, près de 13 % de ménages, soit 17 millions de foyers, se sont déclarés en situation d'insécurité alimentaire (*food insecure*). 7,7 % l'étaient de façon modérée, tandis que 5,1 % étaient en insécurité grave. Les ménages avec enfants étaient 17,3 % à se déclarer en état de faible ou très faible sécurité alimentaire. Il s'agit d'un chiffre en hausse comparativement à l'année précédente, puisque, en 2021, ils étaient 10,2 % en état d'insécurité alimentaire. Preuve qu'avec l'inflation et le redressement des taux d'intérêt, les difficultés quotidiennes se sont accentuées pour une frange des ménages américains.

Cette remontée de l'insécurité alimentaire interrompt un long processus enclenché en 2011 (année durant laquelle elle s'est fixée à 15%, contre à peine 11 juste avant la crise de 2008), puisque la crise économique et financière avait contribué à une recrudescence de ce phénomène. Les Etats les plus touchés par cette recrudescence de la précarité alimentaire sont : l'Arizona, l'Alabama, le Texas, l'Oklahoma, le Montana, la Virginie-Occidentale et la Floride. Il n'est guère surprenant que cette cartographie de l'insécurité alimentaire se superpose avec celle des Etats les plus bénéficiaires de l'aide alimentaire contenue dans la loi agricole américaine depuis 1933.

C'est d'ailleurs ce qui différencie les Etats-Unis et l'Union européenne. Le dispositif d'aide alimentaire aux Etats-Unis, qui bénéficie actuellement à quelque 40 millions d'individus, permet l'accès à une alimentation quotidienne. Ce chiffre a on le sait, beaucoup augmenté, voire plus que doublé, entre le tout

début de la crise économique et financière de 2008 et aujourd'hui. Un tel dispositif n'a jamais vraiment existé en Europe, même si une aide alimentaire a été en vigueur dans le cadre de la PAC jusqu'en 2014. D'abord en raison de son coût, ensuite parce qu'il faudrait répondre à une insécurité alimentaire touchant environ 80 millions d'individus dans l'UE à 27. Or, en dépit de son ancienneté, l'aide alimentaire fait elle aussi régulièrement l'objet de conflits entre les Républicains, qui souhaiteraient amoindrir les dépenses budgétaires allouées à ce *Supplemental Nutrition Assistance Program* (SNAP), et des Démocrates qui entendent les maintenir pour des raisons sociales. Ces clivages prennent une tournure singulière en cette période de renouvellement de la loi agricole aux Etats-Unis, puisque celle de 2018-2023 a pris fin en septembre dernier. Le budget de l'aide alimentaire intérieure représentait 77 % du budget agricole total sur cette loi quinquennale, il devrait grimper à 81 % selon les estimations du *Congressional Budget Office* (CBO) pour la période 2023-2034. Au regard du déficit et de l'endettement fédéral, les négociations sont d'ores et déjà tendues, et parfois violentes, au Congrès.

La logique voudrait qu'une forme d'aide alimentaire soit réintroduite dans l'UE. Elle n'est pourtant pas inscrite à l'agenda de la Commission, ni de celui du Conseil. L'objectif de créer un « chèque alimentaire » national, qui avait été lancé par Emmanuel Macron en 2020, a même été rejeté par les parlementaires français. Pourtant, à l'échelle de la France, l'idée d'un « chèque alimentaire » chemine dans certains esprits, comme en témoigne l'expérience menée dans le Département de la Seine Saint-Denis, dans lequel 24 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, soit le double de la moyenne nationale. Ce chèque consiste en une allocation de 50 € – soit un budget pour le Département compris entre 1 et 2 millions d'€ – par mois aux ménages les plus nécessiteux, afin de mieux se nourrir dans une période d'inflation et d'adopter un comportement alimentaire durable.

Il reste donc à convaincre beaucoup d'acteurs pour lancer un projet de « chèque alimentaire » national, voire européen. A les faire converger sur sa finalité, et bien entendu sur les modalités et les critères d'éligibilité. Car, assurément, certains y verront une protection sociale par temps d'inflation et d'incertitudes économiques, tandis que d'autres n'hésiteront pas à se faire les porte-paroles des Républicains américains et à faire du « chèque alimentaire », une sorte d'assistance sociale entravant la recherche d'emploi, incitant les populations concernées à se complaire dans l'assistanat. Si l'insécurité alimentaire s'installe, elle le fait avec son lot de débats et de tensions politiques.

Contact : Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Les Présidents Joseph Biden et Xi Jinping se sont rencontrés le 15 novembre dernier. Leur dernier échange remontait à il y a près d'un an. A l'issue de cette réunion, l'agriculture a été identifiée parmi les sujets de travail entre les deux pays. L'occasion de nous interroger sur l'évolution de la guerre commerciale qui se joue entre les deux pays. Quels sont les résultats de cette politique, et observe-t-on un infléchissement ?

Bref rappel, en mars 2018, Donald Trump rehaussait les droits de douane de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium chinois, entre autres produits concernés. Le champ des produits touchés représentait 350 milliards de dollars de biens importés de Chine. La Chine avait répliqué avec un renchérissement des droits de douane sur un périmètre d'importations américaines de 100 milliards de dollars, notamment produits agricoles (porc, produits laitiers, sorgho, soja, coton...), de la pêche et de la sylviculture. En 2020, un accord commercial de « phase 1 » a été signé entre les deux pays, visant notamment la hausse des exportations agricoles américaines vers la Chine, et marquant l'arrêt de l'ajout de nouvelles sanctions, mais les droits de douane prohibitifs déjà instaurés persistent pour la plupart à l'heure actuelle. En 2022 et 2023, l'OMC s'est tour à tour prononcée sur les droits additionnels américains et chinois, jugeant que les mesures instaurées par les deux parties s'inscrivaient en porte à faux vis-à-vis des règles du commerce international.

Quels effets des droits de douane sur les échanges commerciaux ?

Rappelons que Washington a une longue expérience en matière de droits de douane antidumping imposés à l'encontre de leurs partenaires commerciaux pour protéger l'industrie américaine : le Japon en a fait les frais dans les années 1980, ainsi que la Corée du Sud. Cette méthode fut employée envers la Chine dès le milieu des années 1990, en somme très rapidement après l'ouverture de la Chine au commerce international et la normalisation des relations entre les deux pays (qui remonte à 1979). Les niveaux des droits antidumping se sont même accrus à partir de l'accession de la Chine à l'OMC (en 2001)¹.

Par le passé, ces mesures n'ont pas fait la preuve de leur efficacité pour stimuler l'activité industrielle aux Etats-Unis. Le pays s'est au contraire tourné vers d'autres pays, diversifiant ses approvisionnements pour contourner la hausse des droits de douane.

Ce schéma semble se répéter ici. En effet, sur l'année 2022 les importations de biens affectés par la hausse des droits de douane (semi-conducteurs par exemple) venant de Chine se situaient encore -25 % sous les niveaux d'avant 2018. En revanche, les Etats-Unis ont dans le même temps accru de + 40 % les importations en provenance du reste du monde².

Des pays tiers ont donc tiré profit de ce conflit commercial, voyant leurs exportations vers les Etats-Unis augmenter sur les catégories de produits concernées par la hausse des droits de douane, une dynamique qui aurait même permis à ces pays d'augmenter leur production et leurs exportations dans le monde, au-delà des seules deux parties prenantes à ce conflit commercial. Ces gagnants sont principalement le Vietnam, la Thaïlande, la Corée, et le Mexique³. Et si le Vietnam venait peu à peu à prendre la place de la Chine dans les relations commerciales avec les Etats-Unis ? Les échanges commerciaux entre les deux pays ont triplé en l'espace de dix ans.

Un découplage impossible ?

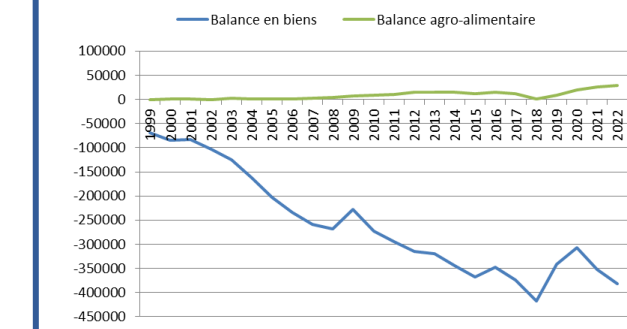
A l'issue de la rencontre, Joe Biden s'est montré relativement ferme, soulignant que les deux pays étaient « en compétition », et que les Etats-Unis « défendraient toujours leurs intérêts ». Les marges de manœuvre politiques du Président américain sont sans doute faibles, alors que les indicateurs macroéconomiques virent à l'orange voire au rouge aux Etats-Unis : ralentissement des créations d'emplois, hausse du chômage, recul de l'épargne des ménages, des crédits aux particuliers. Et ce, malgré la mise en œuvre de l'*Inflation Reduction Act*. A quelques mois des élections présidentielles américaines (qui se tiendront en novembre 2024), il semble peu probable que l'Administration Biden se montre conciliante vis-à-vis de Pékin.

Xi Jinping a quant à lui relevé que « pour la Chine et les Etats-Unis, l'opposition n'est pas une solution envisageable ». Les deux nations travailleraient-elles au partage de leur puissance, à l'établissement d'une colocation en bons termes ? Et si, à court terme du moins, le constat était fait que ces deux économies ne parviennent pas à se

découpler et qu'elles vont rester liées ?

D'une part, la valeur des importations depuis la Chine sur les biens non touchés s'est accrue de +42 %. D'autre part, côté agricole, les Etats-Unis demeurent bien présents sur le marché chinois. C'est d'ailleurs l'un des rares postes de la balance commerciale bilatérale qui leur soit favorable (Graphique). En 2022, l'excédent commercial avec la Chine sur ce poste s'est ainsi établi à un nouveau record : 26 milliards de dollars, principalement grâce notamment au soja, mais aussi aux céréales et aux viandes (tableau). Si les exportations agroalimentaires des Etats-Unis vers la Chine avaient plongé de -55 % entre 2017 et 2018 – au profit du grand rival brésilien –, elles ont rapidement et massivement rebondi à partir de 2019 : +62 % sur un an, suivi d'une progression de +85 % en 2020, + 26 % en 2021, et encore + 14 % en 2022. D'ailleurs, deux semaines avant la rencontre entre les deux chefs d'Etat, des représentants du secteur agroalimentaire américain s'étaient rendus à Pékin pour y discuter opportunités de marché.

Graphique : Balance commerciale en biens des Etats-Unis avec la Chine en millions de dollars (source : Bureau of Economic Analysis)



Principales productions agricoles exportées par les Etats-Unis vers la Chine (source USDA)⁴

Alors que la demande chinoise tire et oriente la production mondiale, le secteur agricole américain semble dépendant du débouché chinois. Avec la progression de la demande des consommateurs

	Exportations 2022 (mrds dollars)	Moyenne 10 ans (mrds dollars)	Evolution 2012-2022
Soja	17,9	12,2	+35 %
Maïs	5,2	1,3	+435 %
Coton	2,9	1,3	+31 %
Viande bovine	2,1	0,42	+ 2575123 %
Céréales autres	1,8	1,1	+1807 %
Viande porcine	1,4	1,0	+94 %
Viande de volaille	1,1	0,36	+155 %

chinois (modulo maintien de la croissance...), Pékin pourrait réussir le tour de force de transformer sa faiblesse – un haut niveau de dépendance aux importations agricoles – en opportunité.

Opportunité en ce sens que, avec une telle dynamique de la demande, elle constitue un débouché précieux pour les producteurs américains, dont chaque dollar exporté entre dans la composition de leur revenu. En revanche, la Chine s'expose à des risques de rupture plus ou moins partielle de ses approvisionnements en produits expédiés par les Etats-Unis, pour des motifs géopolitiques, ou même climatiques. Un jeu de dépendance réciproque qui, manifestement, peut tourner à l'avantage de Pékin. La Chine a su, par le passé, recomposer et diversifier ses sources d'approvisionnements agricoles et alimentaires – l'élargissement des BRICS à onze pays cet été en témoigne.

Contact : Marine Raffray
marine.raffray@apca.chambagri.fr

¹Chad P. Bown, Meredith A. Crowley, Rachel McCulloch, and Daisuke J. Nakajima (2005), *The U.S. trade deficit: Made in China?*

²<https://www.piie.com/research/piie-charts/us-imports-china-are-both-decoupling-and-reaching-new-highs-heres-how>

³https://www.nber.org/system/files/working_papers/w29562/w29562.pdf

⁴<https://fas.usda.gov/regions/china>

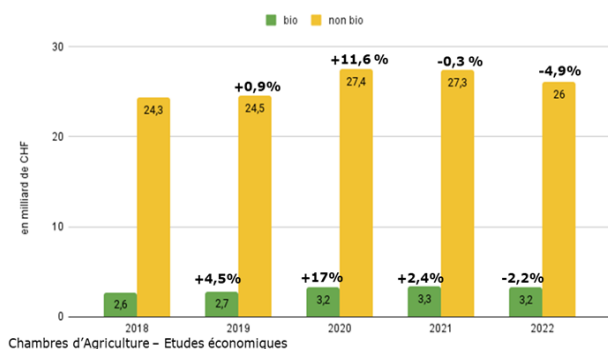
Plus de la moitié des Français et des Suisses consomment des produits bio au moins une fois par semaine. Ces deux pays connaissent pourtant un recul des ventes biologiques, mais la crise de la consommation en France (- 6% de chiffre d'affaires entre 2020 et 2022)¹, trouve sa principale origine dans l'inflation qui accroît la précarité alimentaire des ménages. Qu'en est-il pour un pays comme la Suisse, reconnu pour son fort pouvoir d'achat ? Les raisons de ce repli sont-elles similaires ? Comment les gouvernements français et suisse gèrent-ils cette crise et quelle est l'implication de la distribution ?

Ventes biologique en Suisse, un marché qui tient bon

En France, le décrochage des ventes biologiques a débuté dès 2021, alors qu'en Suisse, le repli ne fut visible qu'à partir de 2022. La baisse du chiffre d'affaires n'a été que de 2,2% pour le marché bio, face à 4,9% en non bio (graphique 1). L'Office général de l'agriculture suisse (OFAG), relie cette baisse de la consommation à un retour à la normale après les dépenses alimentaires importantes contractées en période de Covid-19. Ce recul limité peut s'expliquer par un pouvoir d'achat plus favorable pour les ménages suisses, qui ont essuyé des hausses de prix relativement réduites face aux autres pays européens. En janvier 2023, l'inflation alimentaire s'élevait à 5,6% en Suisse, et était plus de deux fois plus importante en France : 13,2% pour la même période².

Evolution du marché alimentaire en suisse dans le commerce de détail

Source : OFAB, Nielsen IQ Switzerland



La France a beau être le second marché biologique européen avec plus de 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la part de bio dans la consommation alimentaire des ménages est bien plus modeste. En France seulement 6,1% des achats des ménages étaient destinés aux produits biologiques, lorsqu'en Suisse cette part atteignait 11,2% en 2022³. De plus, si cette part a tendance à diminuer en France – elle était de 6,6% en 2021 – elle a augmenté de 0,3% en Suisse en un an. De plus, la Suisse est le premier pays au monde en sommes dépensées par ménage et par an dans les produits biologiques : 425 euros en moyenne par ménage en 2021. A titre de comparaison, les ménages Français consomment en moyenne pour 187 euros de produits bio par an⁴.

Le prix, premier obstacle à la consommation en France comme en Suisse

Les principaux freins au développement de la consommation biologique sont nombreux et similaires entre les deux pays : absence de bio en restauration hors domicile (RHD), doutes sur la réglementation, méfiance issue généralement d'un manque de cohérence (produits trop emballés ou en provenance de pays étrangers), manque de goût ou encore la présence insuffisante de bio locale. De plus, il subsiste toujours un manque de connaissance du cahier des charges et des confusions avec d'autres labels sans rapport avec la production biologique.

Néanmoins devant tous ces critères, c'est souvent le prix qui reste central dans les choix de consommation, ce qui fait d'autant plus ressortir les inégalités sociales. En France comme en Suisse, les consommateurs réguliers de produits biologiques sont générale-

ment des individus aux revenus conséquents, au niveau de diplôme élevé et issus généralement des centres urbains. Pour l'OFAG, il est indispensable de veiller à ce que les produits bio restent accessibles afin de pérenniser et développer les modes de production durables, ce que se propose de faire les discounters dont la part des ventes bio ne cesse d'augmenter en Suisse (de 3,9% en 2018 à 6,1% en 2022) comme en France (2,6% en 2018 et 4,6% en 2022)⁵. Cette ascension du hard discount – bien qu'elle ne soit pas récente – peut notamment s'expliquer par la hausse des prix de l'alimentation.

La grande distribution capte la grande majorité des achats bio

Si en France seulement un peu plus de la moitié des ventes de produits biologiques se font en grande surface, cette part est de 87% en Suisse ! Migros, premier supermarché en Suisse, est très impliqué dans le développement de l'agriculture biologique. Avec le FiBL (Institut de recherche sur l'agriculture biologique), Migros accompagne les fermes biologiques, dans le but de pérenniser leurs pratiques, permettant d'assurer les rendements des producteurs et donc la disponibilité des produits toute l'année pour la coopérative. Sans doute l'implication de Migros peut participer à expliquer qu'il soit aujourd'hui l'un des seuls commerces dont les ventes bio ont progressé (+0,9%). Son concurrent et leader du bio – le supermarché Coop – a lui régressé de 3,6% en 2022. D'autres circuits ont essuyé des pertes de chiffre d'affaires très importantes : -14,5% en magasins spécialisés, et -16,5% en vente directe. En France, Carrefour est le leader du bio depuis 1992 et accompagne pas moins de 3500 producteurs biologiques à travers une contractualisation sur 3 ans. La grande surface tente de rendre les produits bio accessibles économiquement par la commercialisation de produits marques propres, mais aussi géographiquement à travers ses rachats de magasins spécialisés : So Bio en 2018, Bio C'Bon en 2020, et le site Greenwiz pour les achats en ligne.

Relancer la consommation ?

Si les deux pays s'accordent pour accompagner l'intégration de denrées biologiques en restauration collective, la Suisse se refuse à programmer des objectifs de consommation. Le Vice-directeur du ministère de l'agriculture suisse, Jean-Marc Chappuis, déclare que c'est au marché de décider la part de bio dans la consommation⁶. Les acteurs de la bio en Suisse sont plutôt optimistes et envisagent un regain de croissance à long terme. En France, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire juge que c'est par la demande que le marché biologique pourra se sortir de la crise. Il a en ce sens annoncé un renforcement des fonds de la campagne de communication #Bioréflexe déployé par l'Agence Bio.

Contact : Magali Catteau

magali.catteau@apca.chambagri.fr

¹Agence Bio, d'après ANDI.

²Trading economics d'après les sources officielles.

³Agence Bio d'après ANDI et OFAG d'après NielsenIQ Switzerland

⁴IFOAM, d'après FiBL survey 2023.

⁵Agence Bio d'après ANDI et OFAG d'après NielsenIQ Switzerland.

⁶Conférence à l'Ambassade de Suisse en partenariat avec le FiBL Suisse et FiBL France, le 4 octobre 2023.

⁷OFAG d'après NielsenIQ Switzerland.

Dans le prolongement du précédent numéro de la Lettre économique, où avait été abordé le problème de la ratification de l'Accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur, restons sur cette problématique du partenariat commercial entre l'UE et d'autres régions du monde, en l'occurrence l'Océanie. Il y a encore quelques jours, beaucoup d'observateurs estimaient que la signature d'un Accord avec l'Australie était imminente, d'autant plus que, après quelques tensions, les négociations étaient entrées dans une phase intensive depuis juillet dernier. Le bout de la ligne droite semblait en vue, et chacun, stylo en mains, pouvait raisonnablement penser qu'une signature interviendrait les 28 ou 29 octobre à Osaka. Il n'en a finalement rien été.

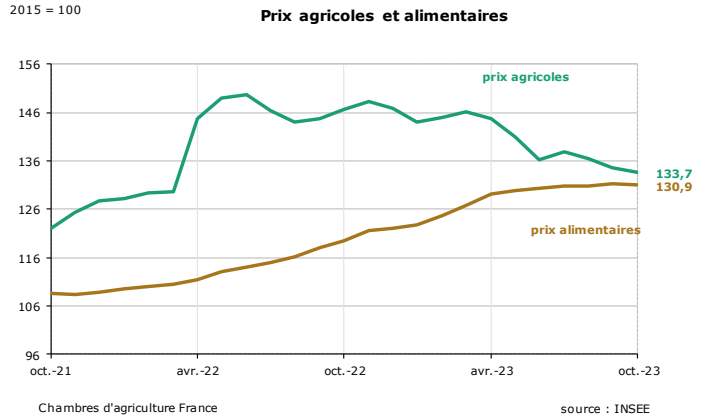
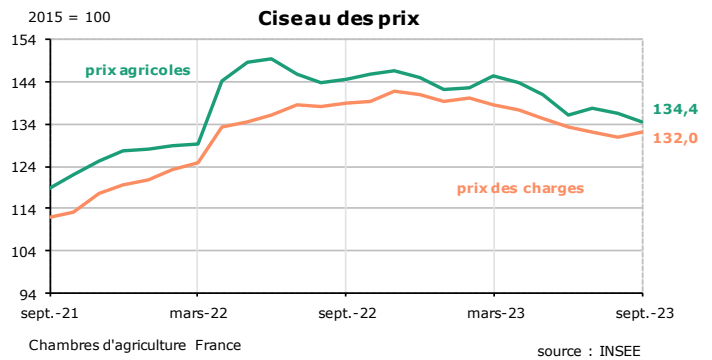
Enclenchées en 2018, les négociations préparatoires à un partenariat commercial entre l'Australie et l'UE n'ont en réalité été que soubresauts, turpitudes et attermoissements. Il est vrai que l'affaire des sous-marins français a certainement pesé dans la balance, puisqu'elle a suscité un surcroît de méfiance entre les deux « partenaires ». Il n'en reste pas moins que cet échec commercial prend sa source dans un contentieux qui, que ce soit à l'échelle multilatérale, régionale ou, en l'occurrence, bilatérale, constitue depuis longtemps une pierre d'achoppement. Ce contentieux porte sur le dossier agricole. Une fois de plus, la question des contingents tarifaires a douché les espoirs de deux camps. L'Australie, grand pays producteur de viandes bovine et ovine, de lait et de produits laitiers, attendait un élargissement des contingents initialement admis par Bruxelles. 24 000 tonnes de viande bovine, 20 000 de viande ovine, 8 000 de poudre de lait écrémé et 5 000 de beurre, sans droit de douane, assortis en contrepartie pour l'UE d'une reconnaissance d'Indications Géographiques sur le prosciutto, la feta, et autres parmesan.

Exposé aux exigences des producteurs australiens, le Ministre du commerce, Don Farrell, et celui de l'agriculture, Murray Watt, ont mis fin aux négociations, faute d'avancée du côté européen pour accéder aux nouvelles demandes australiennes. L'agriculture apporte une fois de plus la preuve qu'elle est le principal point de blocage de toute négociation commerciale, et qu'il faudra bien un jour, se résoudre à l'extraire de l'exercice. Car les arguments habituels qui consistent à évaluer en quoi ce type d'accord revient à menacer les producteurs européens, prennent une épaisseur supplémentaire et un fondement légitime dans un contexte où la notion d'autonomie et de souveraineté alimentaires ont repris de la vigueur. C'est le cas en France, dont on sait que, en matière de viande ovine, l'auto-provisionnement du territoire est particulièrement bas, de l'ordre de 50 %. En viande bovine, l'évolution sur ces dix dernières années montre que la France produit moins, qu'elle décapitalise de plus en plus, et que, faute de disponibilités suffisantes, les importations sont croissantes. Que dire des contingents accordés en produits laitiers, puisque l'UE regroupe de puissants pays producteurs ?

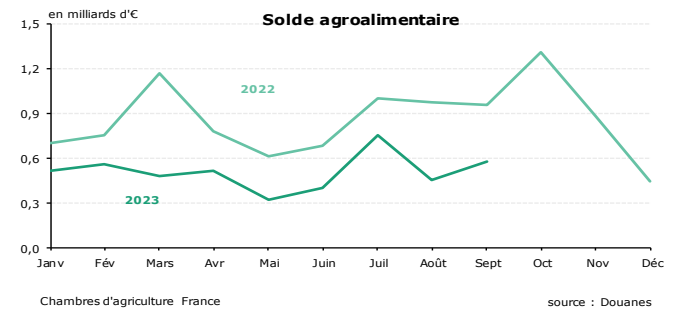
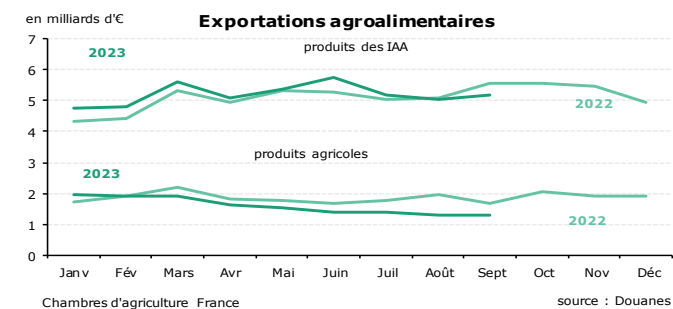
Avec la pandémie et la guerre en Ukraine, l'idée de libre-échange est, que l'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, frappée par un certain discrédit. Ce dernier emporte avec lui la perspective d'un Accord avec Canberra. Sans doute est-ce pour Bruxelles et pour certains pays membres un mauvais coup car, en échange de ces contingents agricoles, l'UE convoitait un approvisionnement sécurisé à certains métaux rares, dont l'Australie est abondamment dotée, faisant d'elle un géant minier (nickel, titane, lithium dont elle est le second producteur mondial derrière la Chine). Une perspective intéressante pour d'une part cheminer sur la voie de la transition énergétique et, d'autre part, pour se déprendre d'une dépendance envers la Chine. Bruxelles va devoir reprendre son bâton de pèlerin et scruter d'autres sources d'approvisionnements. Avec l'Australie, rien ne sera simple, et il est probable que de telles négociations ne soient finalement envoyées aux calendes grecques. Car, à court terme, le politique interfère avec l'économique et le commercial. 2024 est en effet une année électorale pour l'UE qui renouvelle son Parlement et sa Commission. Peu de chances de voir Bruxelles et les Etats membres prendre le moindre risque, surtout vis-à-vis des agriculteurs dont on connaît l'hostilité envers le libre-échange. Un an plus tard, en 2025, c'est au tour de l'Australie de rentrer dans une phase électorale.

Il faudra, à l'avenir, y regarder à deux fois, peser le pour et le contre, avant d'annoncer le succès d'un Accord commercial, quel qu'il soit. L'agriculture est toujours en embuscade pour créer la surprise. L'expérience de l'interminable cycle de Doha – lancé en 2001 et 23 ans après inachevé – avec le positionnement de l'Inde sur le dossier agricole sonne en ce domaine comme une référence.

Contact : Thierry Pouch



% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	-0,3%	9,7%	20,5%
prix agricoles	-0,6%	-8,9%	9,6%
prix des charges	0,2%	-5,1%	16,9%
inflation	-0,5%	5,1%	10,7%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire, en mrd d'€	En septembre	Cumul 9 mois
2022	0,956	7,630
2023	0,579	4,573

Source : Douanes/SSP

Chambres d'agriculture France
9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2307, novembre 2023, « Agriculture(s) urbaine(s) : des enjeux et des perspectives »

- Lettre Economique n°441, octobre 2023, « Jeu de vases communicants »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité